



COMMUNE DE MARIN
HAUTE-SAVOIE

AVIS AU PUBLIC

MISE A DISPOSITION DU DOSSIER P.L.U. : Modification simplifiée n°2 P.L.U.

Le public est informé que par délibération n°20250408 11 du 08 Avril 2025, le Conseil Municipal de Marin (74200) a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune prescrite par arrêté municipal n°2024-53 du 31 Octobre 2024.

Le projet vise à :

- Redéfinir un échancier d'ouverture à l'urbanisation des secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation ;
- Revoir les modalités de calcul des espaces perméables en zone UH1.

Consultation du dossier de modification :

- Mise à disposition du public du dossier, pendant un mois du

28 avril au 28 mai 2025

à la **Mairie de Marin** (32 Rue de la Mairie 74200 MARIN) aux jours et horaires habituels d'ouverture à savoir les lundi, mercredi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, les mardis de 13h30 à 17h00 et les jeudis de 08h30 à 12h00.

- Mise en ligne du dossier **sur le site Internet de la Commune** : www.mairie-marin.fr.

Pour s'exprimer sur le projet :

- Mise en place d'un registre en mairie où le public pourra formuler ses observations pendant toute la durée de la mise à disposition.
- Toute personne pourra également s'exprimer par courrier à l'intention de Monsieur le Maire pendant toute la durée de la mise à disposition.

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil municipal sera amené à tirer le bilan et à se prononcer sur l'approbation de la modification simplifiée n°2 du PLU.

Le présent avis sera affiché en mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.

La délibération est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la commune : www.mairie-marin.fr